



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Service police de l'eau et milieux aquatiques
Dossier suivi par : P. CALMETTE
Tél: 05 61 02 15 68
Fax: 05 61 02 15 15
Courriel : philippe.calmette@ariefge.gouv.fr

Foix, le 23 octobre 2017

Monsieur BOUICHOU Bernard
24 Cami Del Mouli
09600 DUN

Référence :

objet : travaux de protection de berge - Dun
P.J. : recommander avec accusé de réception

Monsieur,

Par courrier réceptionné le 9 octobre dernier, vous me faites part de votre refus d'adapter le mode opératoire des travaux (surcoût important) afin d'être en conformité avec l'arrêté sécheresse en vigueur.

Vous proposez donc de faire les travaux sans modification du mode opératoire avec une dérogation pour une réalisation avant le 31 octobre ou après cette date.

Etant donné que nous constatons une nouvelle baisse des débits des cours d'eau du département, il n'y aura pas de dérogation acceptée. Toutefois, ces derniers restent possible entre le 1 et le 15 novembre 2017 (s'il n'y a pas une prorogation de l'arrêté sécheresse) ou entre début août et 15 novembre d'une année suivantes.

Ci-joint un arrêté préfectoral de prescriptions spécifique vous autorisant à faire vos travaux qui tiens compte de l'existence ou pas d'un arrêté préfectoral « sécheresse »

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de croire, monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
et par subdélégation,
Le chef du SER

Signé
Jacques BUTEL

Copies : mairie de Dun, cazaITP

Siège :
10 rue des Salenques
BP10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat, Connaissance et animation
territoriales, Sécurité routière
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariefge.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 15 - 14 h 00 /16 h 00
Site internet : www.ariefge.gouv.fr